



avranches@fubicy.org

Communiqué

Avranches, le 6 février 2010

L'assemblée générale extraordinaire de *Vélocité* a approuvé à 97% (62 voix pour, 2 abstentions) la modification des articles 2 et 10 des statuts de l'association.

Vélocité affirme désormais clairement son rôle d'association de protection de l'environnement, disposant d'une base juridique solide pour la défense des cyclistes et des piétons sur l'ensemble du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel, aussi bien du côté normand que breton.

De plus, l'association élargit son champ d'action à la défense des piétons, qu'ils soient valides ou à mobilité réduite. Un inventaire des principaux points noirs de l'agglomération d'Avranches va être dressé dès que possible.

La quarantaine de personnes présentes a débattu ensuite du maintien de l'accessibilité des vélos au Mont-Saint-Michel. Plusieurs actions prioritaires ont été définies :

- Une demande urgente de rendez-vous avec les candidats têtes de liste pour les prochaines élections régionales ;
- Une prise de contact avec l'ensemble des associations cyclistes locales ou régionales, qu'elles soient sportives, de loisir ou d'usagers quotidiens du vélo ;
- Enfin, le principe d'une grande manifestation cycliste au Mont-Saint-Michel a été retenu pour le dimanche 6 juin, jour de la Fête du vélo.

Pour le bureau de *Vélocité*, le secrétaire,
Sylvain LAMBERT



Vélocité, association loi 1901 créée en 2005, est membre de la Fédération nationale des usagers de la bicyclette et de l'European Cyclists Federation.

Secrétariat : 15, rue d'Auditoire - 50300 AVRANCHES - ☎ 02 33 58 20 01